

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

Délibération n°004-2025

Adhésion à l'association Via Domitia – Collectif Occitanie

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	15
Date de convocation		
28 février 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le six mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Régis BLAYRAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX
Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Myriam SEVENERY, Sandrine CARRIERE à Thierry PESENTI, Sonia BONNET-TELLIER à Cédric DAYDE.
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture

Depuis plus de deux ans, un collectif informel a œuvré à la revitalisation de l'ancienne association Via Domitia, créée en 1985 à l'initiative de Philippe Lamour pour la réhabilitation culturelle de la plus ancienne et fameuse voie romaine de Gaule.

Pour mémoire, la Via Domitia, du nom du proconsul Cneus Domitius Ahenobarbus qui en assure la construction en 118 av.J.C., fait le lien entre l'Italie et l'Espagne : depuis le col du Montgenèvre, dans les Alpes, la voie antique arrivait dans le Gard par Beaucaire, se dirigeait vers Nîmes en traversant Jonquières Saint Vincent, puis rejoignait Ambrussum, dans l'Hérault, en passant par Uchaud, Bernis et Aigues-Vives. Cet axe commercial majeur était jalonné de grandes pierres érigées, les bornes milliaires, encore visibles sur le territoire communal.

Pour donner une dimension plus opérationnelle au projet de valorisation de la voie Domitienne, l'association Via Domitia – Collectif Occitanie a été créée le 24 juillet 2024 à Uchaud ; son conseil d'administration associe les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Considérant l'intérêt, pour notre commune, de valoriser le tronçon de la voie Domitienne traversant le territoire communal sur près de 5 kilomètres, il est proposé d'adhérer à l'association ; le coût de l'adhésion annuelle s'élève à 100€.

Il est également proposé de désigner l'adjointe à la culture pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'association Via Domitia Collectif Occitanie,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'adhérer à l'association Via Domitia Collectif Occitanie.
2. D'inscrire le montant de la cotisation annuelle au budget principal de la commune.
3. De désigner Myriam SEVENERY en qualité de représentante de la commune à l'assemblée générale de l'association.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

